

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_164

Objet : Anticipation de crédits d'investissement

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le budget primitif sera présenté à l'assemblée en mars 2026 et compte tenu de l'engagement de travaux ou de commandes ne faisant pas l'objet de reports de crédits ;

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 16 octobre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'ouvrir, par anticipation du budget 2026, les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et les chapitres d'opération pour un montant de 6 926 258 € dont l'affectation est reprise dans le tableau annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Hélène HARDY s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215183-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025

	Voté 2025	Anticipation proposée 2026	Article
20 - Immobilisations incorporelles	813 270	203 318	2031
204 - Subventions d'équipement versées	158 300	90 000	20421
21 - Immobilisations corporelles	8 644 462	1 540 691	21311
23 - Immobilisations en cours	963 000	240 750	2313
27 - Autres immobilisations financières	760 000	760 000	2745
Opérations équipement			
201601 Projet centre ville	979 000	244 750	2312
201607 Renov espaces publics Annappes	180 000	45 000	2312
201610 Vidéoprotection	570 000	142 500	2128
201612 Rénovation église Flers Bourg	217 000	54 250	2138
201614 REAMENAGEMENT CNB	1 020 000	255 000	2313
201901 ROSE DES VENTS	5 235 000	1 308 750	2313
202102 FOS TENNIS	1 300 000	325 000	2313
202201 TRANSITION ENERGETIQUE	180 000	45 000	21318
202202 Musée des Moulins	245 000	61 250	21314
202301 Rénovation espaces publics Résidence	235 000	58 750	2312
202302 Rénovation espaces publics Triolo	165 000	41 250	2312
202401 GROUPE SCOLAIRE CHOPIN	100 000	25 000	2313
202403 MAISON DE SANTE MATHILDE BRES	2 360 000	590 000	21313
202501 VEGETALISATION	900 000	225 000	2128
202502 TERRAINS SYNTHETIQUES	2 480 000	620 000	2128
202503 GROUPE SCOLAIRE CEZANNE	200 000	50 000	2313
	27 705 032	6 926 258	